

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 408 26 avril 1938

n° 408 26

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 avril 1938

Numéro JO

n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro

30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif du rachat des prestations (exercice 193S), comprenant mille quatre vingt-deux articles et s'élevant à la somme de vingt-six mille huit cent soixante-dix francs.